



USAC

## **Le gouvernement prépare un projet dévastateur pour le statut et la carrière des administrateurs civils**

Depuis trente ans et malgré une succession de réformes statutaires (générales ou catégorielles) dans la fonction publique, les administrateurs civils n'ont uniquement obtenu, en février 2002, que la création d'un échelon supplémentaire en HEB.

Le refus d'un décrochage particulièrement préjudiciable en termes de rémunération et de carrière pour ne pas dire en termes d'image est ainsi devenu le principal enjeu des revendications de vos organisations syndicales représentatives (CFDT et USAC / CGC).

En février 2008, face à l'exaspération croissante des administrateurs civils, relayée par vos représentants, le gouvernement a inscrit à l'ordre du jour des négociations salariales dans la fonction publique le thème de la revalorisation des carrières des administrateurs civils. Mais il s'est aussi ingénié à gagner du temps pour mettre en application ces annonces solennelles ! Temps pendant lequel il a pourtant arbitré favorablement sur des revalorisations catégorielles considérables, telle par exemple la création du corps des administrateurs généraux des finances publiques.

Tout récemment, sortant de son immobilisme, il a enfin présenté son projet à vos représentants sous forme de deux textes : l'un modifiant le décret statutaire des administrateurs civils et instaurant le GRAF (grade à accès fonctionnel) pour ce corps, l'autre modifiant le décret de 1955 relatif aux emplois de direction. Leur lecture combinée amène vos organisations représentatives aux conclusions suivantes.

Ce projet dans sa version la plus actuelle, enterre la notion de carrière, réduit drastiquement le quota des emplois de direction réservés aux administrateurs civils, tout en faisant de la détention de ces emplois la seule voie d'accès à un grade supplémentaire !

Enfin, en réservant uniquement aux emplois à la discrétion du gouvernement la garantie du maintien définitif de la rémunération perçue dans ces postes, une fois leurs titulaires retournés dans le corps des administrateurs civils, il montre que seule la politisation conduit à un véritable déroulement de la carrière.

Voici le détail du projet gouvernemental :

- un accès à la HEB bis, après 4 ans d'attente au dernier échelon de la hors-classe et ceci pour 5% des effectifs des administrateurs civils hors-classe. Cet échelon concernerait les administrateurs civils n'ayant pas occupé d'emplois de direction ou les ayant exercé moins de 8 ans durant les 10 dernières années ;
- la création d'un grade supplémentaire à accès fonctionnel (GRAF) réservé à 10% des sous directeurs ou chefs de service ayant exercé ces fonctions pendant au moins 8 ans durant les 10 dernières années. Les bornages respectifs étant la HEC pour les sous-directeurs, la HED pour les chefs de service remplissant les conditions.

Simultanément :

- le quota des emplois de direction réservé aux administrateurs civils serait réduit de 70% aujourd'hui à 50% ;
- seule exception dans ces propositions désastreuses, les emplois à la discrétion du gouvernement détenus 2 ans durant les 3 dernières années échappent à tout contingentement et accèdent à la HED dans le GRAF. Dans ce dernier cas, le gouvernement crée un évènement dans l'histoire de la République, dans la mesure où est ainsi officiellement annoncée l'impossibilité d'un cursus honorable sans politisation. Cette mesure renforce ainsi la modification réglementaire récente qui autorise l'accès aux emplois de cabinet sans exercice préalable de fonctions dans le corps.

Face à des propositions vécues comme des sanctions pour le seul corps totalement interministériel de la fonction publique, vos organisations réitèrent leurs revendications :

- alignement de la carrière sur la plupart des autres corps issus de l'ENA et de Polytechnique avec un accès non contingenté à un échelon supplémentaire (HEC) dans la hors-classe ;
- création d'un grade supplémentaire comprenant 2 échelons : le 1<sup>er</sup> accessible sans conditions particulières en HED, le 2<sup>ème</sup> échelon spécial de ce nouveau grade (HEE), accessible sous conditions préalables et contingenté.

En ce qui concerne le décret de 1955, compte tenu des propositions statutaires, vos organisations syndicales estiment que les propositions de l'administration ne sont pas acceptables.

Elles vous invitent à une mobilisation commune, indépendamment de toute appartenance syndicale pour faire connaître à l'ensemble des collègues ces propositions déshonorantes, compte tenu de la somme de travail demandé aux administrateurs civils lorsqu'ils sont en responsabilité, de leur absence de débouchés chronique et de l'abandon croissant de certains à une inactivité pénalisante en termes de rémunération et humiliante au plan humain.

Elles vous invitent aussi à faire connaître cette ferme opposition collective aux secrétariats généraux ministériels et aux gestionnaires du corps.

**2 mai 2011**